

**DECLARATION DU MINISTRE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS DU
CAMEROUN, S.E.M. NKOUE KONGO
MAXIMIN PAUL, A LA CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES DE L'UNION
INTERNATIONALE DES
TELECOMMUNICATIONS (UIT)
MARRAKECH 23 SEPT - 18 OCT 2002**

Monsieur le Président

C'est avec un réel plaisir que je vous remercie de m'avoir donné la parole. Ce plaisir est renouvelé quand nous faisons nôtres toutes les félicitations et encouragements qui vous sont adressés pour votre accession à la Présidence de notre Assemblée et surtout quand ma délégation et moi-même apprécions l'accueil fraternel et chaleureux qui nous a été réservé à Marrakech par le peuple marocain.

Vous voudrez bien transmettre à sa Majesté le Roi MOHAMMED VI les salutations de son frère Monsieur Paul BIYA, Chef de l'Etat, Président de la République du Cameroun. Vous lui direz toute l'estime qu'il porte à l'endroit de sa Majesté pour tous les efforts qu'il déploie pour le bonheur du peuple marocain, la paix, le développement de l'Afrique et l'insertion de notre continent dans ce monde nouveau de la société de l'Information.

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de Délégation
Monsieur le Secrétaire Général de l'UIT
Honorables Délégués
Mesdames et Messieurs

Le moment où se tient la présente Conférence de Plénipotentiaires nous semble opportun à plus d'un titre ; en effet :

1°) Depuis l'établissement du rapport Maitland en 1985, rapport qui analysa de manière approfondie les principales causes du déséquilibre de développement du réseau mondial de télécommunications, l'Union s'est employé à trouver les voies et moyens pour s'adapter à l'environnement en perpétuel changement. Dans cette perspective, l'UIT s'est efforcé à promouvoir et à apporter l'assistance technique aux pays qui en avaient le plus besoin. A cet égard, nous profitons de cette opportunité pour remercier l'UIT notamment le BDT pour l'apport multiforme qu'il a toujours accordé au Cameroun.

2°) différentes mutations intervenues depuis la décennie 80, et accentuées dans la décennie 90, ont modifié profondément la donne dans le secteur des télécommunications. L'impact des Technologies de l'Information et de la Communication sur l'économie, le social et le culturel est si grand aujourd'hui qu'aucun pays ne peut s'y soustraire. Les pays en développement en sont conscients. Mais l'immensité de la tâche à laquelle ils doivent faire face les paralyse pratiquement compte tenu par ailleurs des autres problèmes qu'ils doivent résoudre. Et malgré leurs efforts et l'appui de la communauté internationale, le fossé numérique déjà énorme ne cesse de s'accroître.

Il nous semble Monsieur le Président que nous avons aujourd'hui suffisamment de données et de recul pour apprécier les différentes mesures précédemment arrêtées dans le cadre de l'objet de l'Union qui est défini dans son instrument fondamental, sa Constitution. Il s'agira notamment :

1°) de redonner à l'Union son rôle historique parmi les intervenants dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication ;

2°) de bien cibler le rôle du secteur privé dans le processus de développement des télécommunications, en particulier dans les pays en développement ;

3°) d'accorder une attention toute particulière au développement des ressources humaines et ce, dès le plus jeune âge. A cet effet, mon Gouvernement félicite l'Union de l'organisation des forums des jeunes ;

4°) de renforcer la présence régionale de l'UIT.

Excellences

Mesdames et Messieurs

Vous me permettrez de vous dire en quelques mots notre expérience, certes modeste, en matière de restructuration nationale

du secteur des télécommunications. Depuis la récente Conférence de Plénipotentiaires de Mineapolis, nous avons procédé :

1°) à la création d'une Agence chargée des Nouvelles Technologies de l'Information, de la Communication et des domaines connexes ;

2°) à la mise en place de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;

3°) à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des réseaux et services, avec la délivrance de deux licences de téléphonie mobile, et la privatisation en cours de l'opérateur historique ;

Cette panoplie de mesures aura contribué en moins de trois ans de passer d'un parc de 100.000 abonnés téléphoniques à près de 700.000 à ce jour. Cet effort néanmoins ne nous aura pas permis d'atteindre la masse critique permettant de tirer les bénéfices escomptés du développement du secteur. En outre, les opérateurs ne semblent pas attirer par les zones rurales. C'est pourquoi le Gouvernement développe à leur profit un vaste programme de télécentres communautaires.

Excellences

Mesdames et Messieurs

Le Cameroun est venu à Marrakech avec le ferme engagement d'apporter sa modeste contribution à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, tout en sollicitant de notre Assemblée, le renouvellement de son siège au Conseil.

Par ailleurs, afin de renforcer sa participation, le Cameroun a cru utile de proposer à votre sanction la candidature de l'un de ses brillants experts nationaux habitué aux travaux du Comité de Règlement de Radiocommunication et actuellement Directeur Général Adjoint de l'Agence de Régulation des Télécommunications du Cameroun.

Excellences
Mesdames et Messieurs

Je terminerai mon propos en vous assurant de la disponibilité du Cameroun à répondre positivement aux sollicitudes dont il fera l'objet pendant toute la Conférence et en souhaitant pleins succès aux travaux qui nous réunissent dans cette belle cité de Marrakech.

Je vous remercie de votre aimable attention./_